

numéro

12

*Revue d'***HISTOIRE MARITIME**

Histoire maritime
Outre-mer
Relations internationales

*Stratégies navales :
l'exemple de l'océan Indien
et le rôle des amiraux*

Dupouy – 979-10-231-1765-3



REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

29. *Le ballast : pratiques et conséquences*
28. *Sortir de la guerre sur mer*
27. *Mer et techniques*
26. *Financer l'entreprise maritime*
25. *Le Navire à la mer*
24. *Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours*
- 22-23. *L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au XX^e siècle*
21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale : une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII^e-XX^e siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV^e-XXI^e siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle*
12. *Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000*
4. *Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

Revue d'histoire maritime

12

**Stratégies navales :
l'exemple de l'océan Indien
et le rôle des amiraux**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Édition papier © Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010
Édition numérique © Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-738-3
PDF complet – 979-10-231-1759-2

TIRÉS À PART EN PDF :

Poussou, Édito – 979-10-231-1760-8
Bouchon – 979-10-231-1761-5
Haudrière – 979-10-231-1762-2
Guérout – 979-10-231-1763-9
Bonnichon – 979-10-231-1764-6
Dupouy – 979-10-231-1765-3
Weber – 979-10-231-1766-0
Vergé-Franceschi – 979-10-231-1767-7
Barazzutti – 979-10-231-1768-4
Ybert – 979-10-231-1769-1
Hroděj – 979-10-231-1770-7
Villiers – 979-10-231-1771-4
Jeanne – 979-10-231-1772-1
Louvier – 979-10-231-1773-8
Lenhof – 979-10-231-1774-5
Boureille – 979-10-231-1775-2
Grosvallet – 979-10-231-1776-9
Comptes rendus – 979-10-231-1777-6

Mise en page et version numérique : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial

Jean-Pierre Poussou	5
---------------------------	---

STRATÉGIES NAVALES ET COMMERCIALES DANS L'OCÉAN INDIEN

L'expansion de l'Islam dans l'océan Indien à l'époque médiévale Geneviève Bouchon	9
Les marins français dans le golfe du Bengale aux XVII ^e et XVIII ^e siècles Philippe Haudrère.....	27
Le naufrage de la flûte <i>l'Utile</i> sur l'île de Sable en 1761 : pratiques de la traite des esclaves dans l'océan indien et évolution des idées Max Guérout.....	41
Présence française dans les mers de l'Inde sous Louis XVI Philippe Bonnichon	61
Une tentative commerciale dans l'océan indien de 1772 à 1777 : Arnaud Lamaignère à l'Île de France Madeleine Dupouy	77
De Pondichéry à Marseille, le commerce des arachides (1875-1914) Jacques Weber	91

LE RÔLE DES AMIRAUX

Introduction Éric Barré	107
Les Amiraux de France (XVI ^e -XVIII ^e siècles) Michel Vergé-Franceschi	109
Étude comparative des officiers généraux aux Provinces-Unies, en France et en Angleterre à l'époque de Louis XIV (1643-1715) Roberto Barazzutti	119
Les premiers amiraux de la marine russe Édith Ybert.....	153

	Du casse, une élévation unique, et une carrière de traverse sous l'ancien régime Philippe Hrodej.....	167
	Un amiral méconnu, Burgues de Missiessy, amiral de la Révolution à la Restauration Patrick Villiers	193
	L'amiral Hugon au Levant (1832-1833) François-Xavier Jeanne.....	203
	Un amiral face à la politique méditerranéenne de Napoléon III, le vice-amiral Le Barbier de Tinan, commandant en chef de l'escadre d'évolutions (février 1860-février 1862) Patrick Louvier	219
	L'amiral de la Flotte John Jellicoe (1859-1935), l'homme qui a décidé du sort du monde Jean-Louis Lenhof.....	251
4	L'âge de l'amiral, ou la difficile gestion des officiers généraux de la Marine au début de la Cinquième République (1960-1966) Patrick Boureille	291

VARIA

	Conditions de vie et solidarité à bord des navires marchands bordelais, de la fin de la guerre de Sept Ans à la guerre d'Amérique Christophe Grosvallet	313
--	---	-----

CHRONIQUE ET COMPTES RENDUS

	Nouvelles d'Histoire maritime Jean-Pierre Poussou.....	331
	Jacques Bernard (1917-2010).....	335
	Comptes rendus.....	339

Stratégies navales et commerciales dans l'océan Indien

UNE TENTATIVE COMMERCIALE DANS L'OcéAN INDIEN DE 1772 À 1777 : ARNAUD LAMAIGNÈRE À L'ÎLE DE FRANCE

Madeleine Dupouy

Il existe encore peu de travaux consacrés au commerce français dans l'océan Indien, notamment à l'île Maurice, qui s'appelait au XVIII^e siècle l'île de France, et dont le royaume n'avait pris pleine possession qu'en 1764, après la Compagnie des Indes. C'est pour cela qu'il est intéressant de retracer brièvement la tentative commerciale dont Arnaud Lamaignère fut l'auteur.

Né en 1710 à Bayonne, il s'inscrit dans la tradition commerciale de sa famille paternelle¹, qui a pratiqué le négoce maritime depuis les années 1660, lorsque son arrière-grand-père prêtait de l'argent à la grosse aventure à des marchands bayonnais². Installé à Lisbonne de 1734 à 1749 avec son frère Pierre (1711-ca 1774), il y est associé au Nantais Pierre Théard. Leur maison de commerce est en relation fréquente avec Nantes et Bayonne pour un service régulier de bateaux³. Mais leur gestion désastreuse provoque en 1749 une faillite dans laquelle ils entraînent les maisons Lamaignère de Nantes et de Bayonne⁴. À la suite de cette faillite, Arnaud Lamaignère revient à Bayonne, puis il fait le choix de s'installer en 1761 au Havre, où il reconstitue, avec son fils Joseph (1739-1768) et ses neveux Joseph et Antoine Delaye, une maison de commerce à compétence coloniale, armant en droiture pour la Martinique et pour Cayenne⁵. Il est de ce fait amené à participer à la tentative de Choiseul pour peupler et développer

1 Son arrière-grand-père Arnaud (1607-1670) et son grand-père Vincent (1649-1706) étaient « bourgeois et marchands de Bayonne ». Son père Arnaud (1683-1726) l'était aussi, mais il était également « capitaine de navires ». Pour le détail des généalogies des familles Lamaignère, voir notre thèse de doctorat en histoire, *Les Lamaignère de Bayonne, essor et déclin d'une famille de négociants de 1650 à 1850*, soutenue le 19 décembre 2008 devant l'Université de Bretagne-Sud, sous la direction d'O. Pétré-Grenouilleau, devant un jury composé de S. Llinarès, J. de Cauna et M. Vergé-Franceschi, et présidé par J. Pontet.

2 Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, III E 4076 (2), Decapdeville, 10 février 1668.

3 Voir Jean-François Labourdette, *La Nation française à Lisbonne de 1669 à 1790. Entre colbertisme et libéralisme*, Paris, EHESS et Fondation Calouste Goulbenkian, 1988.

4 La maison de commerce Lamaignère de Bayonne a été fondée par Arnaud Lamaignère (1607-1670) vers 1633, et la maison de commerce Lamaignère de Nantes l'a été par son petit-fils Jean (1698-1739) vers 1726.

5 Les affaires d'Arnaud Lamaignère sont connues grâce au fonds Delaye, conservé aux Archives départementales du Morbihan.

la Guyane qui constitue, on le sait, un grave échec⁶. Il participe à la traite des nègres et constitue en 1767 une société pour l'armement de six navires de traite.

Mais il connaît un nouvel échec suivi d'une nouvelle faillite à la fin de 1767⁷. Pour se refaire, Lamaignère imagine alors de créer une compagnie de paquebots reliant régulièrement la métropole à ses colonies. Elle desservirait deux lignes, l'une entre Bordeaux et les Antilles, l'autre entre Lorient et Pondichéry, avec un arrêt à l'île de France. Ainsi apparaît déjà l'intérêt qu'il porte à l'océan Indien et à son commerce maritime où il lui semble possible de faire aisément – et dans son cas de refaire – une fortune. Le projet qu'il élabore à cet égard à l'intention du comte de Clonard, qui était au Havre l'un de ses commanditaires habituels, montrent que Lamaignère connaît bien la question du commerce avec l'Asie⁸. Malgré ses efforts, le projet n'aboutit pas car ni Clonard, ni le ministre de la Marine, ne décident de s'y intéresser. Il n'en est pas moins digne de retenir l'attention, car il témoigne d'une nouvelle façon d'aborder les relations maritimes du royaume.

78

À la fin de l'été 1771, Lamaignère est donc disponible ; au demeurant, il a le plus grand besoin de retrouver une activité et de refaire sa position. C'est dans ce contexte que Clonard décide d'en faire l'instrument de ses projets dans l'océan Indien. Né sans doute en 1722, en Irlande, à Wexford, ou dans son comté, Thomas Sutton, comte de Clonard, reste mal connu malgré un brillant article de Louis Cullen⁹. Ayant débuté comme corsaire de 1745 à 1757, il s'installe en France cette année-là, où il prend le titre de comte de Clonard, recevant en 1763 ses lettres de naturalité et de noblesse. Déjà en relation avec le clan Choiseul – peut-être par la duchesse de Praslin, elle-même irlandaise –, il est à partir des années 1760 un brasseur d'affaires très actif, s'occupant aussi bien des mines de Guadalcanal, en Espagne en 1767¹⁰ que de la verrerie de Sèvres, dont il est l'éphémère propriétaire en 1777¹¹, puis d'un projet de mise en valeur de forêts à Lugos, dans les Landes, en 1782¹².

6 Archives de la France d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) [ensuite, AOM], Fonds ministériels C/14/29, Guyane « Rapport de M. Turgot contre M. Dechanvalon dans l'affaire de Kourou en 1764 », f° 323 et suivants.

7 Voir Édouard Delobette, « Négociants et traite des noirs au Havre au XVIII^e siècle », *Annales de Normandie*, 1995, n° 61, p. 277.

8 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2365, juin 1771, exposé du projet dit « des Paquebots ».
9 Louis M. Cullen, « Irish businessman and French courtier : the career of Thomas Sutton, comte de Clonard (ca 1722-1782) », dans John L. Mc Cusker et Kenneth Morgan (dir.), *The Early Modern Atlantic Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 86-104.

10 Voir Guy Chaussinand-Nogaret, « À propos d'une entreprise française en Espagne au XVIII^e siècle. Les sociétaires de la compagnie de Guadalcanal », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1973, p. 265.

11 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2365, lettre du 12 décembre 1777.

12 « Irish businessman and French courtier... », art. cit.

Parmi ses centres d'intérêt figure la Compagnie des Indes, avec laquelle il a été en contact dès 1748, et dont il devient l'un des directeurs en 1764¹³, ce qui nous ramène à Lamaignère. Pour ses propres affaires, mais aussi parce qu'il s'agit autour de 1770, au lendemain de la dissolution de la Compagnie, de se donner les moyens de transporter des troupes en Inde, Clonard envisage d'envoyer des collaborateurs dans l'océan Indien. Cette politique, initiée par les Choiseul après la perte du Canada, accroît les intérêts du royaume en Orient. Clonard veut donc développer des affaires en Inde et dans l'océan Indien¹⁴, mais il lui faut pour cela un collaborateur dévoué et capable. Il choisit pour ce rôle Arnaud Lamaignère, dont il connaît la compétence en matière de commerce colonial, et qui, entre autres avantages, est sous sa dépendance, car Clonard l'a aidé au moment de sa faillite, l'hébergeant et faisant de lui l'un de ses commensaux. Clonard cherche des gains rapides. Il spéculé sur les lettres de change aux Indes et espère ajouter à cette spéculation financière l'importation de produits coloniaux à forte demande et à valeur ajoutée attractive, tels le café et le sucre. Pendant que Lamaignère fait antichambre de Compiègne à Saint-Cloud pour exposer son projet de paquebots, Clonard fait construire à Bordeaux la *Bretagne*, dont Delaye frères & Cie, les neveux de Lamaignère, sont les affréteurs.

L'objectif de Clonard est d'envoyer Lamaignère à l'île de France avec ses neveux : il spéculé sur leur détresse financière pour leur faire accepter les clauses de cette collaboration. Lamaignère est lucide : il sait qu'il n'a aucune autre perspective en vue. Pragmatique, il accepte donc de fonder une société sous seing privé avec ses neveux¹⁵. La préparation de ce voyage l'occupe encore quelques mois, mais enfin, en mars 1772, il quitte Bordeaux sur la *Bretagne* dont il est subrécargue. Clonard le dote d'instructions très précises qui prévoient tout : l'itinéraire à respecter de Bordeaux à Cadix où Lamaignère rencontrera Antoine Dominique French¹⁶ qui lui délivrera « 32 000 piastres effectives », puis de Cadix à « l'île Bourbon sans arrêt [...] devant l'île de France ». Les consignes sont strictes : débarquer des piastres et des marchandises à Bourbon, y laisser Antoine Delaye, puis ordonner de faire diligence pour l'île de France, où il « faudra troquer des vins contre des lettres de change sur le trésorier des colonies à long terme ». Enfin, « il faut tout mettre en usage pour renvoyer à Lorient tout le plutôt qu'il sera possible, le navire la *Bretagne* avec le plus de café que vous pourrez ramasser sur mon compte et autres marchandises de l'Inde que vous pourrez vous procurer à des prix avantageux ».

13 *Id.*, p. 91-100.

14 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2340, copie de l'affrètement du navire la *Bretagne*.

15 *Id.*, E 2411, décembre 1770.

16 C'est le frère du gendre de Clonard, Andrew French.

Clonard a pris des risques financiers importants pour cette opération, dont il compte bien qu'elle va lui rapporter des bénéfices substantiels. A-t-il pris en compte la personnalité d'Arnaud Lamaignère ? D'une part, il lui fait confiance puisqu'il le crédite de « 51 516 livres 4 sols 4 deniers payables en billets de caisse qui circuloient à l'isle de France en juillet 1771 »¹⁷ ; d'autre part, il ne lui accorde qu'une commission réduite : 5 % sur les ventes et 2,5 % sur les achats dont il le charge sur place, commission nettement inférieure aux 7,5 % que percevait Lamaignère sur chacune de ces opérations en 1764. Pourtant, Lamaignère est content, et il écrit à son neveu le 3 novembre 1771 : « vous trouvez la commission de 5 % bien mince, vous ne pensez pas que c'est argent de France¹⁸, combien ont les commissionnaires négriers à l'Amérique, ou tous ceux qui forment des sociétés ; pour moi je la trouve très honnête par le motif qui fait agir ». Il réitère sa satisfaction le 3 mars 1772, alors qu'il s'apprête à embarquer sur le *Bretagne* : « j'ai une cargaison considérable en marchandises, et argent qui me donne une grande facilité pour le débouché de vin et eau-de-vie, car je ne crois pas qu'aucun navire ait des piastres pour traiter ainsi à tous égards, cela me présente dans le pays »¹⁹.

Arnaud Lamaignère ne part pas seul, il est accompagné de son neveu Antoine Delaye, envers lequel il est d'une grande impatience et dont l'indolence l'exaspère. L'accompagne aussi le chevalier Dabedeille²⁰, fils aîné de sa cousine qui, fort impécunieuse, le lui a confié en remplacement de Joseph Delaye qui espère quitter Le Havre et regagner Lisbonne. Lamaignère compte installer Antoine Delaye à Bourbon et garder Dabedeille auprès de lui comme commis pour le former au négoce, mais il est sans illusion sur ses collaborateurs : « Antoine a la conception lente et privée d'ardeur, Dabedeille a moins d'acquis que lui et ne comprend que c'est un enfant gâté qui n'est plus sous les ailes de sa mère mais sous les miennes »²¹, écrit-il à sa femme.

Lamaignère part pour trois ans avec l'intention de gagner beaucoup d'argent, or lorsqu'il arrive à l'île de France, en septembre 1772, il joue de malchance : le marché du café, dont la culture a été encouragée par la Compagnie des Indes²²,

17 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2340, lettre du 20 mars 1772.

18 La livre des colonies est à un cours différent de celui de la métropole ; la parité est d'1 livre tournois pour 1,5 livre Saint-Domingue.

19 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2365, lettre du 21 mars 1772.

20 Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, Fonds Tucat, C 384, 34 J 49 : 25 septembre 1761 « Jean Dabedeille de Lasserre Me Apothicaire de Bayonne et parent de M. d'Artagnan vend l'abbaye laïque de Gardères à Jean Haurat d'Oloron pour la somme de 21 500 livres ». Jean Dabedeille est marié à Marie Despouies, fille d'Étiennette Bellocq et cousine germaine de Lamaignère. Jean Haurat, marié à Dorothee de Lasserre, vit à Cadix en 1777.

21 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2366, lettre de Cadix du 17 avril 1772.

22 Voir Philippe Haudrère, *La Compagnie française des Indes au XVIII^e siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2005.

est en pleine crise à cause des intempéries qui ont ruiné la récolte²³ ; les négociants déjà bien implantés à l'île de France ont raflé les balles de café disponibles, et le vin et la pacotille qui composent la cargaison de la *Bretagne* se vendent mal, car la demande s'est effondrée. Lamaignère se plaint à son neveu : « ici on a coupé la gorge au commerce, jamais on ne peut voir une situation plus cruelle »²⁴. La *Bretagne* arrive donc à l'île de France au mauvais moment, et Lamaignère doit chercher une cargaison de retour. Antoine Delaye, installé à Bourbon, peine à vendre les noirs de « l'habitation de Mr de Verdière Maréchal de camp qui doit au Roy dans cette colonie la somme de 36 605 livres tant pour ce qui lui a été fourni pour ses armements que pour les besoins de son habitation »²⁵, et il se plaint de la mortalité qui sévit chez les « négresses »²⁶. À Bourbon, Delaye connaît les mêmes difficultés que son oncle à écouler les barriques de vin apportées de Bordeaux par le *Bretagne*, et il met tous ses espoirs dans la dégustation que vont en faire les curés de l'île qui vont venir assister « au grand gala des missionnaires et goûter de notre vin à ce que m'a dit le frère Camelon »²⁷.

Lamaignère organise son commerce et son installation domestique. Il achète pour son service personnel

un nègre de 15 ans fort doux et casanier, il me blanchit, [par] ailleurs il me faut un noir fort pour mes balles [de] café que je reçois, je le ferai travailler et quand je n'aurais plus rien à faire je le vendrai, il m'en faut absolument un car le Roi me fait payer les journées de ceux qu'il me prête et je ne puis pas les avoir quand je veux²⁸.

Les affaires sont donc très difficiles à l'île de France. Lamaignère est confronté à l'inadéquation des ordres de Clonard concernant le fret de retour, aussi échafaude-t-il des plans qu'il expose à son neveu Joseph, resté en France : « le projet de voyage en Chine a l'air de réussir, il me faut un fonds de 500 mL, je n'en puis guère faire que 200 mille, je me procurerai 30 mL en marchandises convenables pour faire la moitié d'intérêt dans cette entreprise, pour le compte de la cargaison »²⁹. Lamaignère hésite entre plusieurs destinations : Batavia, Pondichéry ou la Chine. Il se lance dans cette entreprise avec les fonds de Clonard, en totale discordance avec la feuille de route que celui-ci lui a fixé avant son départ de Paris :

²³ Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2365, lettre du 23 octobre 1772.

²⁴ *Id.*, E 2366, lettre du 28 octobre 1772.

²⁵ AOM, Aix, Fonds ministériels, C/4/31 f° 338-9, Correspondance de l'île de France.

²⁶ Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2366, lettre du 8 octobre 1772.

²⁷ *Id.*, E 2366, lettre du 8 octobre 1772.

²⁸ *Ibid.*, E 2366, lettre du 31 octobre 1772.

²⁹ *Ibid.*, Fonds Delaye, E 2366, lettre du 28 octobre 1772.

C'est finalement sur les avis de M. Laas³⁰ de Pondichéry que je me suis déterminé à ce voyage, il écrit à M. Maillard³¹ qu'il y a 600 à 700 tonneaux à charger à Pondichéry pour ici et pour l'Europe et de lui envoyer une flûte du Roi. J'ai donc lieu d'espérer que nous ferons un très bon fret et que je placerai 300 b. et 600 caisses de vin que j'ai chargé dans notre vaisseau avec les piastres et alors notre voyage sera profitable à nos associés au lieu d'être écrasant comme il y avait apparu, Mon projet est de revenir absolument à l'Isle de France avec une partie de fret que j'y débarquerai, et nous chargerons le café que vous pourrez avoir pour expédier le navire pour Lorient³².

82

Après deux mois de traversée, Lamaignère arrive en mars 1773 à Pondichéry, où il déchanté aussitôt et tombe malade. Il écrit alors à M. Amat³³ : « je suis dans le plus triste destin, il n'y a pas le sol dans le commerce, il n'y a que très peu de marchandises chez les négociants, le Malabar veut de l'argent, le commerce du Bengale ne présente pas un très beau portrait à moins d'un grand séjour ». Il réussit quand même à rassembler une cargaison convenable, et revient à l'île de France en juin 1773.

À son retour, Lamaignère attend impatiemment son neveu Joseph³⁴ dont il espère qu'il viendra le relayer au comptoir à Port-Louis. Mais il est obligé de se rendre à l'évidence : Joseph n'a pas le goût de l'aventure et il est retenu par Clonard qui ne l'héberge, ainsi que madame Lamaignère sa tante, que pour mieux contrôler leur correspondance, car il s'inquiète de ne pas recevoir de remise de lettres de change. Il exprime son mécontentement à Joseph Delaye dans une scène que celui-ci rapporte à son oncle : « je ne sais rien ni pour mes assurances ni pour rien, il est là pour ses affaires, et point du tout pour les miennes, et je vois de tout ceci qu'on est là-bas à faire le commerce »³⁵. C'est que Clonard a appris par son frère, capitaine du *Praslin*, tous les détails du voyage à Pondichéry de Lamaignère, et il s'estime floué. Les distances rendent tout contrôle impossible sur cet ingérable collaborateur, or Lamaignère est d'autant moins sensible aux lettres de reproche qu'il est, à l'île de France et à Bourbon, un négociant apprécié, et qu'il bénéficie enfin de la sécurité matérielle et de la reconnaissance sociale qu'il a toujours recherchées.

30 Il s'agit de Law de Lauriston (1719-1797), qui a été gouverneur de Pondichéry de 1764 à 1776.

31 AOM Aix, C5 B1, n° 65, « à M. Maillard de Mesle, intendant à l'Isle de France ».

32 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2366, lettre de décembre 1772.

33 Arch. nat, Inventaire sommaire du personnel colonial antérieur à 1789, Jean Joseph Amat agent de la Marine à Pondichéry, au Cap de Bonne-Espérance et à l'île de France, versé Marine C/7/4, et Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2366, lettre de mars 1773.

34 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2366, lettre du 7 avril 1773.

35 *Id.*, E 2366, lettre du 3 mai 1773.

Les activités d'Arnaud Lamaignère à l'île de France peuvent se scinder en trois volets : pour un tiers le commerce de la boutique qu'il tient rue Royale à Port-Louis, pour un tiers les produits financiers, lettres de change, billets à ordre et transactions monétaires sur les piastres, et pour un dernier tiers le négoce colonial proprement dit.

De 1772 à 1777, dans la boutique de la rue Royale, Lamaignère vend des denrées de première nécessité, du vin de Bordeaux et de Madère – c'est son produit d'appel – de la droguerie, et toute une pacotille importée de France³⁶. Son approvisionnement varie en fonction des arrivages des bateaux ; il se lamente du fait qu'ils se présentent tous en même temps, ce qui casse les prix. Ces pacotilles se composent de meubles, d'accessoires de mode, de mercerie et de tissus, d'objets de toilette et d'hygiène, d'objets ménagers, et enfin de produits de luxe et de loisirs. Lamaignère écrit à ses neveux qu'avec sa pacotille on peut doubler sa mise de fonds³⁷. Lamaignère, qui est sociable, a noué des relations fructueuses avec l'agent de la Marine, M. Amat, ainsi qu'avec les négociants et les capitaines des navires de passage. Les uns et les autres doivent impérativement décharger leurs cargaisons avant de repartir. Lamaignère leur loue donc ses magasins, où il entropose les articles qu'il reçoit d'Asie pour le marché européen, les tissus de soie, les perses, le « scil »³⁸, et le poivre bien sûr. Quand les magasins sont pleins, il étend sa réserve à sa maison³⁹, car il vit au quotidien « des louages de magasin » et des commissions qu'il perçoit sur les affaires pour lesquelles il sert d'intermédiaire⁴⁰.

Lamaignère travaille beaucoup et il connaît une certaine aisance. Il a donc quelques moyens, ce qui lui permet d'écrire à Bertrand du Fayet : « je viens d'acquérir la maison à côté de la mienne par complaisance et j'entre dans la Cie d'un négociant pour l'Inde »⁴¹. Il fait partie du tissu social local et participe à des armements pour Pondichéry, comme celui de la *Marie Élisabeth*⁴², en société avec le capitaine Lemair La Fontaine. Enfin, il investit dans la traite des noirs du Mozambique⁴³ qui sont soit vendus sur place, soit adressés à des négociants de Saint-Domingue.

36 Voir en annexe la présentation des Comptes de pacotille tirés des documents laissés par A. Lamaignère.

37 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2365, lettre du 31 mars 1771.

38 Le scil est une plante, genre de liliacée de l'Inde, employée comme diurétique et expectorant.

39 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2410, testament du sieur Arnaud Lamaignère, négociant natif de Bayonne, du 7 juin 1777.

40 *Id.*, « Ballance et situation de la Succession de Mr Lamaignère du 6 octobre 1777 », voir en annexe.

41 Arch. dép. du Morbihan, Fonds Delaye, E 2379, lettre du 11 avril 1774.

42 *Id.*, E 2366, lettre du 9 août 1775.

43 *Ibid.*, E 2365, lettre du 23 mai 1774.

Lamaignère a ainsi recréé à l'île de France le négoce qui était le sien à Lisbonne puis au Havre et l'éloignement le sert, son commanditaire étant beaucoup trop éloigné pour juguler son esprit d'entreprise. Pourtant, Clonard lui envoie son fils, Jean Sutton, chevalier de Clonard – qui navigue sur *La Belle Poule* – muni d'une procuration enregistrée le 3 août 1775 devant MM. Blache et Lhéritier, notaires au Châtelet, à Paris. Il espère reprendre la situation en mains à l'Île de France, mais Lamaignère est un vieil homme autoritaire qui ne se laisse pas « mener » facilement. Non seulement il ne cède à aucune intimidation, mais il profite du passage en 1776 de son neveu Antoine, subrécargue du *Cavaillon* à l'île de France, pour « acheter la moitié d'une habitation »⁴⁴. Ce n'est pas une plantation mais une « habitation sans noir », une résidence de villégiature, car Lamaignère sait bien qu'il ne peut plus revenir en France : son état de santé est trop précaire pour qu'il envisage une aussi longue traversée. Son neveu l'a trouvé « fort gras et beaucoup vieilly » ; il se plaint de ne pouvoir « sortir que le matin », et souffre d'un « rhumatisme goutteux ».

Il meurt le 8 juin 1777. Jean Sutton, chevalier de Clonard, fait aussitôt mettre les scellés sur la maison, où « le corps mort du dit feu Sieur Lamaignère expaut sur un cadre rotiné »⁴⁵ se trouve encore. Il fait procéder à l'inventaire de ses biens qui décrit un intérieur spartiate, des meubles coloniaux aux tiroirs ouverts et vidés, des livres, dont le *Dictionnaire* de Moreri en 6 volumes, et un recueil de cartes marines hollandaises⁴⁶. Sa succession est simple : ses neveux Delaye sont ses héritiers : il ne s'est obstiné dans son négoce aux îles que pour leur laisser un certain bien ; quant à sa femme, elle doit récupérer les 30 000 livres de sa dot sur l'actif de sa succession. Enfin, Lamaignère, qui a fait baptiser le 3 juin 1775 « Jean Baptiste noir malgache son cuisinier, le confie pour quatre ans à sa commère⁴⁷ Mad. La Fontaine pour qu'il se perfectionne » dans l'exercice de son métier, puis il lègue à Jean Baptiste la liberté et une rente viagère de 60 livres par an à vie.

Cette association entre Clonard et Lamaignère est-elle aussi désastreuse pour Clonard qu'il l'écrit dans ses lettres ? La lecture du bilan établi lors de la succession de Lamaignère en 1777 permet d'en douter. C'est avec Clonard que Lamaignère a fait le maximum d'affaires. Sur un montant global de 44 157 livres en 1773, il exporte 33 644 livres de « café » vers Clonard qui, de son côté, n'a jamais comptabilisé les 25 000 livres de l'assurance de la *Marie Élisabeth*,

⁴⁴ *Ibid.*, E 2367, lettre du 6 novembre 1776.

⁴⁵ Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2411, « Apposition des scellés sur les biens de M. Lamaignère le 7 juin 1777 ».

⁴⁶ Voir en annexe « la ballance et succession » d'A. Lamaignère.

⁴⁷ Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2445 : elle est la marraine de Jean-Baptiste ; le parrain est « Jean Louis Sutton, chevalier de Clonard, enseigne des vaisseaux du Roy ».

naufragé⁴⁸, dans l'armement duquel il était partie prenante. En fait, ils se doivent mutuellement de l'argent, mais ce que Clonard ne pardonne pas à Lamaignère, c'est d'avoir utilisé les fonds qu'il lui avait confiés pour fonder son propre négoce. Après le décès de Lamaignère, Clonard continue à faire travailler les frères Delaye, ce qui indique bien qu'il n'est pas si mécontent de cette collaboration⁴⁹. Clonard meurt en 1782 à Angoulême alors qu'il se rend dans les Landes pour faire aboutir ses projets de mise en valeur de ses forêts ; c'est alors que le jeune comte de Clonard, représentant sa mère, et Antoine Delaye, représentant son frère, aboutissent à un compromis, qui permet le règlement final de la succession d'Arnaud Lamaignère⁵⁰.

Arnaud Delaye s'installe à Lorient comme négociant, réalisant ainsi les vœux de son oncle. Il bénéficie alors de l'appui logistique et amical des maisons Lamaignère de Nantes et Haudaudine de Bayonne⁵¹. Haudaudine & fils aîné achètent pour Delaye frères des bateaux à Bayonne pour la course⁵². Ils gèrent aussi la « prise de la *Charmante Nancy* amarinée par votre vaisseau le *Comte Dartois* », commandé par le chevalier de Clonard. Le succès aidant, Antoine fait venir du Havre sa tante Lamaignère et son frère Joseph, et il confie le comptoir à un commis, Le Cesne cadet, formé par Lamaignère à Bourbon. Enfin, une relative aisance leur permet d'inviter leur mère et « la famille de Lisbonne » à les rejoindre ; ils reconstituent alors la cellule familiale qu'ils avaient dû quitter adolescents⁵³.

La maison de commerce Delaye frères de Lorient arme pour la traite en 1783 et 1785⁵⁴, mais leur entreprise n'est pas un succès et leur correspondant à l'île de France leur écrit :

Messieurs, Autant nous aurions eu plaisir à vous apprendre l'arrivée de votre vaisseau les *Deux Frères* en ce port, autant nous avons du chagrin à vous dire qu'il a fait une perte extraordinaire de noirs, il semble en vérité Messieurs qu'il y ait une suite de malheurs attachés à vos affaires et aux nôtres⁵⁵.

48 *Id.*, E 2367, lettre du 4 août 1775.

49 *Ibid.*, E 2367, lettre du 4 mars 1778.

50 *Ibid.*, E 2379, acte du 11 février 1785.

51 La maison Lamaignère de Nantes est toujours dirigée par les descendants de Jean Lamaignère et la maison Haudaudine est la continuité de la maison Lamaignère de Bayonne pérennisée par Pierre Haudaudine (1716-1789), époux de Jeanne Lamaignère (1727-1763).

52 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2380, lettre du 8 juin 1779.

53 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2368, correspondance des frères Delaye 1787-1788.

54 Voir Jean Mettas, Serge Daget et Michèle Daget, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer, 1978 et 1984, p. 2989 ; Serge Daget, *Répertoire des expéditions négrières françaises à la traite illégale*, Nantes, CNESH, 1988.

55 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2379, lettre du 14 février 1788.

Malchance ou mauvaise organisation ? Les frères Delaye qui ont été formés au négoce par leur oncle, pâtissent-ils de la même malchance que lui, ou font-ils preuve du même manque de méthode ? Ce qui est sûr, c'est que la maison de commerce des frères Delaye à Lorient ne résiste pas à la tourmente révolutionnaire et fait faillite en 1806⁵⁶. C'est ainsi que les documents qui permettent de retracer la vie aventureuse d'Arnaud Lamaignère, de la rue des Basques à Bayonne à la rue Royale à Port-Louis de l'île de France, se trouvent aux Archives départementales du Morbihan.

56 Voir Lucien Guillou, « André Veanderheyde, courtier lorientais, et ses opérations (1756-1765) », *Annales de Bretagne*, 1918-1919, t. XXXIII, p. 13-14.

ANNEXE

« BALANCE & SITUATION DE LA SUCCESSION DE MR LAMAIGNÈRE 6 OCTOBRE 1777 »

Marchandises	Fréquence	%
Armements	22	8,73
Cafés	5	1,98
Droguerie	8	3,17
Lettres de change / remises / billets à ordre	89	35,32
Louages et magasinages	13	5,16
Matières premières	15	5,95
Monnaie	6	2,38
Noirs	18	7,14
Pacotille	22	8,73
Produits alimentaires	16	6,35
Produits coloniaux	11	4,37
Riz	11	4,37
Vins	16	6,35
TOTAL GÉNÉRAL	252	100
Produits financiers		
Lettres de change / remises / billets à ordre	89	
Monnaies	6	
TOTAL	95	33,7
Produits importés de la métropole		
Pacotille	22	
Produits alimentaires	16	
Vins	16	
Matières premières	15	
Droguerie	8	
TOTAL	77	30,56
Produits coloniaux		
Produits locaux	16	
Riz	11	
TOTAL	27	10,71
Armements locaux		
Noirs	18	
Louages et magasinages	13	
TOTAL	53	21,03
TOTAL GÉNÉRAL	252	100

L'analyse de la balance et situation de la succession établie le 6 octobre 1777⁵⁷ met en évidence le fait que les activités d'Arnaud Lamaignère à l'île de France peuvent se scinder en trois volets : pour un tiers les produits financiers, lettres de change, billets à ordre et transactions monétaires sur les piastres ;

⁵⁷ Arch. dép. du Morbihan, Fonds Delaye, E 2410, 6 octobre 1777.

pour un autre tiers le négoce colonial proprement dit ; et, enfin, pour un dernier tiers le commerce de la boutique qu'il tient rue Royale à Port-Louis. Le négoce des lettres de change, des remises et des billets à ordre représente plus du tiers des transactions commerciales de Lamaignère ; c'est ce que Clonard attend de lui. Le commerce colonial proprement dit se décline ainsi : d'une part, la revente de produits importés de France, pacotille, vins et produits alimentaires introuvables sur place, et, d'autre part, l'exportation de produits coloniaux vers la France, curieusement inférieure dans ce bilan au volume des importations.

88 En plus, ou plutôt à côté, l'activité propre de Lamaignère, celle qui échappe à Clonard, représente 21 % de ses affaires. Elle se décompose en trois pôles : armements locaux de bateaux qui se consacrent au grand cabotage asiatique – commerce de l'île de France et Bourbon avec Pondichéry et la Chine – ; armements pour la traite des noirs du Mozambique, soit revendus sur place, soit exportés vers Saint-Domingue ; enfin, en « louages et magasinages » qui lui assurent un quotidien très confortable.

COMPTES DE PACOTILLE⁵⁸

J'ai recensé les comptes de pacotille qui font partie du Fonds Delaye : une pacotille confiée en janvier 1770 par demoiselle Marie de Lamotte de Paris au capitaine Léger chargée sur l'*Aimable Rosette*, les pacotilles chargées en 1776, l'une sur le *Marie-Marguerite*, capitaine Haugier, l'autre sur l'*Europe*, capitaine Poret, et enfin les pacotilles chargées en 1777 sur l'*Espérance*, capitaine Fautrel. J'ai inclus dans cette analyse la pacotille de deux navires armés par les frères Delaye après le décès de Lamaignère, celle du *Patrocle* en 1778, capitaine Droüet, et celle des *Deux Frères*, capitaine Labbé en 1785. Ces navires se rendent soit à Saint-Domingue, soit à l'île de France.

Ces pacotilles se composent de :

- Meubles : glaces assorties, tables de toilette, meubles et garniture de rotin, tables de trictrac et à quadrille, secrétaires à cylindre et secrétaires [en armoire], chiffonniers, une pendule dorée, écritoire. Ces meubles sont parfois en marqueterie, mais le plus souvent l'essence du bois n'est pas précisée. Un coffre-fort de voyage et une console à « un pied doré et sa table de marbre » ne sont mentionnés qu'une seule fois.

58 Arch. dép. Morbihan, Fonds Delaye, E 2364, comptes de pacotille.

- Vêtements : frac galonné, chapeaux de cuir bouilli, bonnets montés, paires de bas de soie, chemises, souliers.
- Objets de toilette : bourses à cheveux, bouffante en filet⁵⁹, poudre à poudrer, houppes de cygne, rasoirs assortis en étui par 6.
- Hygiène : baignoire en cuivre garnie de rotin, demi-baignoires, bidets de campagne, pots de chambre ronds et ovales, savon.
- Accessoires de mode : bonnet monté, bouffante en filet, bourses à cheveux, cannes à pommeaux d'or et d'argent, ceinturons de cuir et de soie, chapeaux de cuir bouilli, cordon de montre, parasols de soie, mouchoirs en fil et en coton, paires de bas de soie, paires de dessus de soulier, tabatières.
- Vaisselle et verrerie : faïence, plats et assiettes, bols, verres « à cloche » et gobelets, huiliers, salières, moutardiers en faïence.
- Quincaillerie : articles de quincaillerie – couteaux et couteaux fins –, marmites, lanternes, lampes économiques.
- Mercerie et tissus : boutons et fil, milleraie, gazes assorties, paires de dessus de soulier, ciseaux.
- Jeux et loisirs : damier garni, tables de quadrille et trictrac.
- Produits de luxe : café, liqueurs, meubles en marqueterie, cannes à pommeaux d'or et d'argent, accessoires en soie, rasoirs en étuis de galuchat⁶⁰.
- Denrées alimentaires : huile d'olive, baumes et eaux-de-vie, vins.
- Droguerie : bougies, papier en rames et en carnets, papier d'emballage, huile de lin, noir de fumée, fil à voile, sacs à indigo.

Cette liste ne représente pas fidèlement la composition de toutes les pacotilles ; elle ne comporte ni livres ni instruments de musique. La pacotille visait à approvisionner les colons en objets fabriqués en Europe, et au confort desquels ils étaient habitués. De plus, la possession et l'utilisation de produits de luxe permettaient d'afficher une appartenance à une élite sociale. Lamaignère écrit à ses neveux qu'avec une pacotille on peut doubler sa mise de fonds⁶¹. Est-ce-à-dire que les objets se vendaient le double de leur prix d'achat en métropole ? Un secrétaire à cylindre qui se négociait 200 livres le 8 février 1778 au Cap Français valait-il 100 livres chez un marchand-mercier du faubourg Saint-Antoine quelques mois plus tôt ? Il faudrait pouvoir s'en assurer.

⁵⁹ Il s'agit sans doute ici d'une résille.

⁶⁰ Le galuchat est une peau de roussette ou de squalé traitée et polie jusqu'à ce qu'elle ressemble à du vernis ; souvent colorée en vert, elle est très à la mode sous Louis XV.

⁶¹ Arch. dép. du Morbihan, Fonds Delaye, E 2365, lettre du 31 mars 1771.

Quoiqu'il en soit, voici le tableau des ventes des pacotilles et marchandises faites par Arnaud Lamaignère et ses neveux Joseph et Antoine Delaye entre 1770 et 1785 :

Années	Nom du bateau	Vente des cargaisons
1770-1	<i>L'Aimable Rosette</i>	1 493 livres
1776	<i>L'Europe</i>	4 963 livres
1776	<i>Le Marie-Marguerite</i>	2 443 livres
1777	<i>L'Espérance</i>	9 596 livres
1778	<i>Le Patrocle</i>	2 309 livres
1785	<i>Les Deux Frères</i>	4 348 livres
Total		25 152 livres
Moyenne		4 192 livres